

Conditions générales de vente (CGV) de Performances-net

Activité Team Building et Événementielles

établies le 2 janvier 2026

1. Objet des présentes CGV

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent l'ensemble des prestations de services fournies par **Performances-net** (ci-après désigné le **Fournisseur**) pour le compte du **Client**. En signant un bon de commande ou en passant commande, le Client accepte sans réserve les présentes conditions, qui prévalent sur toutes autres conditions générales du Client, notamment celles d'achat.

2. Conditions financières, modalités de paiement et facturation

Les prix indiqués dans les présentes CGV sont hors taxes et sont soumis à la TVA applicable au moment de la facturation. Le paiement des prestations s'effectue comme suit :

Base forfaitaire – Détermination et ajustement du nombre de participants

Le montant forfaitaire de la prestation est établi sur la base d'un nombre de participants défini au moment de la commande du Client et validé par la signature d'un devis émis par Performances-net. Ce nombre de participants sert de référence contractuelle, et le montant ainsi défini est ferme et non révisable à la baisse, y compris dans le cas où un nombre inférieur de personnes se présenterait le jour de l'événement.

Une fois le devis signé, aucune réduction du tarif ne pourra être appliquée en cas de désistement, d'absence ou de diminution du nombre de participants.

En cas de présence de participants supplémentaires le jour de l'événement, ceux-ci seront facturés en sus, sur la base du tarif unitaire par personne figurant dans le devis initial, multiplié par le nombre de personnes additionnelles effectivement présentes.

Conditions de paiement

80 % du montant total à la signature de l'accord, et le solde de 20 % au plus tard 15 jours ouvrables avant l'événement, avec paiement par virement bancaire. Les paiements doivent être crédités sur le compte bancaire du Fournisseur pour que les prestations soient confirmées et exécutées conformément aux délais contractuels.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, les présentes CGV permettent au Fournisseur de résilier l'accord de plein droit après une simple mise en demeure de régler les sommes dues dans un délai de huit jours, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. L'indemnité due au Fournisseur en couverture de son préjudice ne saurait être inférieure au prix des prestations telles que prévues dans les présentes CGV en cas d'annulation des prestations par le Client.

Performances-net

280, rue de la Motte – 71290 Ormes

441 684 859 R.C.S. Chalons-sur-Saône - SARL au capital de 80 100 EUROS - SIRET N° 44168485900065 - N° T.V.A. : FR57441684859

3. Annulation et modification des prestations

- **3.1 Annulation par le Fournisseur** : Le Fournisseur se réserve le droit d'annuler les prestations sans préavis si les conditions météorologiques ou physiques rendent l'exécution des prestations matériellement impossibles ou risquent de causer un préjudice corporel. En cas d'annulation des prestations par le Client pour des raisons météorologiques, contre l'avis du Fournisseur, le Client devra verser l'intégralité du prix des prestations annulées.
- **3.2 Non-respect des consignes de sécurité** : Si une personne ne respecte pas les consignes de sécurité communiquées par le personnel du Fournisseur, ce dernier se réserve le droit de refuser l'exécution des prestations pour cette personne.
- **3.3 Annulation par le Client** : Toute annulation de la part du Client dans un délai de 49 jours calendaires avant l'exécution des prestations donnera lieu à la facturation de 80 % du prix des prestations. Si l'annulation intervient entre 48 jours calendaires et la date effective de l'exécution des prestations, le Client devra régler 100 % du prix des prestations.
- **3.4 Annulation par le Fournisseur** : En cas d'annulation des prestations par le Fournisseur, hors les cas d'annulation précités (article 3.1, 3.2 et 6), le Fournisseur proposera des prestations alternatives de qualité et d'intérêt comparables à celles initialement prévues.
- **3.5 Modification unilatérale du Fournisseur** : Si le Fournisseur modifie unilatéralement un élément des prestations indiquées dans les présentes CGV, le Client se réserve le droit de mettre fin à l'accord. Une résiliation anticipée pourra alors avoir lieu, sauf acceptation expresse des modifications par le Client, notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception.

4. Responsabilités - Assurances

Le FOURNISSEUR exécute les prestations dont il a la charge de manière professionnelle et avec tout le soin requis et en particulier il se conforme aux règles de l'art applicables pour le type de prestations effectuées.

Le FOURNISSEUR n'assume en aucun cas la responsabilité des dommages indirects tels que préjudice financier ou commercial, perte de clientèle ou d'épargne, trouble commercial quelconque, toute augmentation des coûts et autres frais généraux, perte de bénéfice, perte d'image de marque pouvant subvenir à la suite de la réalisation des prestations définies dans le présent contrat. Le FOURNISSEUR déclare être titulaire et avoir souscrit toutes polices d'assurances dommages et responsabilité civile pour couvrir à suffisance les responsabilités qui lui incombent dans le cadre du Contrat. Le CLIENT et les participants aux Prestations sont assurés par le FOURNISSEUR et bénéficient d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par PERFORMANCES-NET pour les dommages causés à autrui à l'occasion de l'exécution des Prestations et dont ils pourraient être déclarés responsables. Aucune garantie Individuelle Accident n'est cependant acquise en cas d'accident n'engageant pas la responsabilité du FOURNISSEUR. PERFORMANCES-NET encourage dès lors vivement le CLIENT et les participants aux Prestations, à examiner la couverture individuelle et personnelle des participants aux Prestations, notamment en cas de décès ou d'invalidité, et à les compléter à titre personnel ou au titre du CLIENT par la souscription d'un contrat auprès de l'assureur du CLIENT.

Dans le cas où les stagiaires invités à participer à la manifestation pratiquent des activités sportives dispensées par le FOURNISSEUR, il leur est expressément demandé de ne pas présenter de contre-indications médicales pour la pratique des activités sportives proposées. Le FOURNISSEUR invite le CLIENT à informer les stagiaires invités, avant la manifestation, de la nature des activités sportives auxquelles ils seront conviés. De cette manière, les stagiaires pourront se déterminer sur leur état de santé avant la manifestation et consulter le cas échéant leur médecin traitant afin de solliciter son avis pour participer à l'activité proposée.

Une attestation leur sera présentée le jour de la manifestation afin qu'ils attestent de leurs aptitudes à la pratique des activités proposées.

Performances-net

280, rue de la Motte – 71290 Ormes

441 684 859 R.C.S. Chalons-sur-Saône - SARL au capital de 80 100 EUROS - SIRET N° 44168485900065 - N° T.V.A. : FR57441684859

Dans le cas où l'activité proposée est nautique, il leur est demandé d'être capables de nager sur une distance de 25 mètres et de s'immerger.

5. Devis et Conditions générales de vente (CGV) de Performances-net

Un devis, une facture et les Conditions générales de vente (CGV) de Performances-net sont envoyés au Client avant toute prestation, et un exemplaire signé doit être retourné à Performances-net pour validité.

6. Force majeure

En cas de force majeure (événements imprévus échappant au contrôle du Fournisseur), l'exécution des prestations sera suspendue, sans qu'aucune indemnité ne soit due par le Client. Si la durée de la force majeure excède un mois, le Client pourra résilier l'accord sans frais.

7. Confidentialité et communication

Le Fournisseur, le Client et les participants s'engagent à garder confidentiels les documents et informations échangés durant les prestations. Le Client accepte néanmoins que le Fournisseur le cite comme référence dans ses communications marketing.

8. Protection des données personnelles

Le Client s'engage à informer les participants de la collecte et du traitement de leurs données personnelles. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, chaque participant peut exercer son droit d'accès et de rectification des données le concernant.

9. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Nanterre sera compétent, quelle que soit la localisation des prestations.